

LES MARQUES LINGUISTIQUES DE LA GÉNÉRALITÉ DANS LE DISCOURS LÉGISLATIF

Zuzana Honová
Université d'Ostrava

zuzana.honova@osu.cz

Résumé. L'article se propose de montrer les moyens linguistiques employés dans les textes de loi qui contribuent à désigner le caractère général et impersonnel du style législatif. Il présente des possibilités d'expression au niveau non verbal, c'est-à-dire en considération particulière des adjectifs et des pronoms indéfinis à valeur affirmative, négative et indéterminée dans les textes de loi français, en comparaison avec les textes du même type rédigés en italien et éventuellement en tchèque.

Mots clés. Discours législatif. Texte de loi. Code civil. Code pénal. Caractère général. Adjectif indéfini. Pronom indéfini.

Abstract. Linguistic Markers of Generality in Legislative Discourse. The article makes reference to some linguistic devices used in legal texts by means of which it is possible to express an impersonal and generalizing character that is typical of legislative style. In particular, it presents the possibilities of expression on the level not concerning verbs, i.e. it pays special attention to totalizing indefinite, negative and indeterminate adjectives and pronouns in French legal texts, compared with similar texts written in Italian and less often also in Czech.

Keywords. Legislative discourse. Legal text. Civil Code. Criminal Code. General character. Indefinite adjective. Indefinite pronoun.